

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 7.2.

Objet : Création de 5 postes de salariés à tâche manuelle (carrière C/D).

Page 1/2

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et notamment ses articles 30 et 57, 8 ;

Considérant que conformément à l'article 57,8 de la loi communale le collège échevinal a pour mission d'engager le personnel salarié (donc : tâche manuelle et intellectuelle) ;

Considérant que conformément à l'article 30 de la loi communale le conseil communal procède à la création de tout emploi communal ;

Vu sa délibération en date de ce jour (point 7.1. de l'ordre du jour) fixant les postes dans les différentes carrières des salariés comme suit :

Carrière	Total : nombre de postes (plein temps)
A/B (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	40
C/D (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	26
E (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	29
Salariés à tâche int. (carrière et/ou rémunération à fixer par le conseil communal)	17
Apprentis	3
Etudiants-stagiaires	2
Total	117

Considérant le besoin de créer **5 postes dans la carrière C/D** (cf. convention collective pour les salariés à tâche manuelle de la Ville d'Ettelbruck) pour les besoins des différents services techniques (4 postes au service des régies, 1 poste aux services industriels), motif : besoin accru en personnel pour faire face aux nombreux projets à réaliser par la Ville d'Ettelbruck ;

Entendu l'avis favorable de la délégation des salariés ;

Vu le contrat collectif applicable pour le personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck ;

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 7.2.

Objet : Création de 5 postes de salariés à tâche manuelle (carrière C/D).

Page 2/2

Vu le Code du travail actuellement en vigueur ;

décide à l'unanimité :

- de créer 5 postes de la carrière C/D telle que prévue dans la convention collective applicable pour les salariés à tâche manuelle de la Ville d'Ettelbruck
- et d'adapter la liste des postes de salariés comme suit :

Carrière	Total : nombre de postes (plein temps)
A/B (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	40
C/D (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	31
E (cf. contrat collectif du personnel salarié de la Ville d'Ettelbruck)	29
Salariés à tâche int. (carrière et/ou rémunération à fixer par le conseil communal)	17
Apprentis	3
Etudiants-stagiaires	2
Total	122

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.
Ettelbruck, le 16 juillet 2024
Le Bourgmestre,

Bob STEICHEN



Le Secrétaire,

Jean THOMAS